

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20261910-06 Du 19 octobre 2026 CIMETIÈRE RÉVISION DES TARIFS
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	14.10.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	14.10.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois d'octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire
 Étaient présents : BEAL H - DELORME D - DESSALCE S - CHATAING P - MAILLET-BERT P - SANTORO B - BONNEVAUX V - PITAVY A - CHABRIER G - DAURELLE T - GALLON S - BOUREILLE C - RIVAL N - DE CAESTECKER M - MEY L (13)
 Absents avec pouvoir : PITAVY A (1)
 Absents sans pouvoir : CHABRIER C (1)
 Secrétaire : Sandrine DESSALCES

CIMETIÈRE RÉVISION DES TARIFS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de revoir comme suit la tarification pratiquée aux cimetières d'Usson-en-Forez et dont la dernière mise à jour date de 2023.

NOUVEAUX TARIFS	durée		
	15 ans	30 ans	50 ans
Type de concession			
1 place pleine terre	250 €		
2 à 3 places – caveau - simple largeur	350 €	550 €	900 €
4 à 6 places – pleine terre avec coffrage – double largeur	800 €	1 500 €	2 800 €
4 à 6 places – caveau – double largeur	600 €	1 000 €	1 900 €
Colombarium	500 €	800 €	

Les concessions perpétuelles, ne correspondant plus aux usages d'aujourd'hui sont abandonnées. Toutes les concessions seront renouvelables aux tarifs en vigueur lors de leur renouvellement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents, avec 3 abstentions :

- **Acte** la suppression des concessions perpétuelles ;
- **Valide** la nouvelle grille tarifaire dans les termes présentés, avec application immédiate ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le jeudi 22 octobre 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance